

II. Une définition plus générale de la sécurité (coopérative ou humaine - qui pourrait inclure les dangers écologiques, les droits de la personne, les réfugiés, le crime, les maladies, en plus des préoccupations classiques concernant la sécurité) permettrait-elle au Canada d'influencer davantage la région?

Observations

En principe, il conviendrait d'élargir la définition de la sécurité. En pratique, cependant, il faut décomposer les définitions générales en éléments afin de pouvoir les appliquer. Il faut reconnaître les trois niveaux de sécurité (l'individu, l'unité et la collectivité). Des notions générales telles que la « sécurité coopérative » et la « sécurité humaine » sont utiles pour l'élaboration d'une politique nationale de sécurité, mais elles sont trop larges pour pouvoir être appliquées dans les faits.

Recommandation

5. La nature hiérarchique des concepts généraux de la politique étrangère doit être clairement définie afin de constituer la source des politiques et de la pensée au sein des ministères d'exécution tels que la Défense nationale (les Forces canadiennes) et Pêches et Océans (la Garde côtière).

III. Le Canada devrait-il mettre l'accent sur les approches multilatérales ou bilatérales pour renforcer la sécurité en Asie-Pacifique? Le Canada devrait-il « engager » les forces armées et les gouvernements des pays de la région qui ne partagent pas les mêmes idées, par des programmes de formation et d'échanges, par exemple, ou suivre une politique d'exclusion et de représailles?

Observations

Il a été proposé que le Canada applique une stratégie intermédiaire entre les approches bilatérales et multilatérales dans le domaine du renforcement de la sécurité. Il peut y parvenir par une analyse des relations qui existent entre les divers paliers de sécurité et de stabilité. Même si l'on parle beaucoup de l'absence d'une tradition multilatérale en Asie, des embryons de relations multilatérales existent bel et bien. On a aussi fait ressortir que les approches multilatérales ne sont bien enracinées en Europe et dans la région de l'Atlantique Nord que depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Même si les représailles sont parfois justifiées dans le cas des États qui ne partagent pas les mêmes idées, il est toujours bon de maintenir le dialogue avec ceux qui ont le doigt sur la gâchette, afin d'éviter de provoquer par mégarde une escalade ou une crise. On peut parvenir à un tel dialogue sans exprimer son appui ou son indifférence face à l'objet du désaccord. Il ne convient peut-être pas, par exemple, d'inviter des officiers d'un État qui ne partage pas les mêmes idées que le Canada à fréquenter le Collège d'état-major et de commandement des Forces canadiennes, mais les inviter à visiter des institutions non gouvernementales ou à